



Communiqué de presse

Paris, le 7 décembre 2017

Contribution du Syctom à la feuille de route Economie circulaire

Acteur responsable de la gestion quotidienne des déchets de six millions de franciliens, le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, assume pleinement sa place de premier opérateur public européen, en développant et en défendant une approche innovante et aboutie de modèle urbain du traitement des déchets, applicable aux grandes métropoles.

Vingt-cinq années de pratiques du tri et de la valorisation des déchets ont délivré des enseignements indiscutables qui permettent au Syctom de juger sereinement des meilleures solutions parmi celles qui semblent aujourd'hui maîtrisées collectivement. Néanmoins et plus qu'aucun texte, les comportements de chacun ou bien encore les marchés s'inscrivent dans un temps dont la maîtrise nous échappe souvent.

Dès lors, le Syctom fait le choix de considérer que tous les acteurs de la gestion des déchets demeurent dans une phase d'apprentissage : celle de la coexistence des solutions. De cette phase transitoire, il entend porter haut le principe de réalité en le traduisant concrètement dans sa contribution à la « Feuille de Route Economie Circulaire » engagée par le gouvernement, en quatre idées-forces :

- Territorialisation des solutions,
- Rééquilibrage des responsabilités,
- Développement et acceptation de solutions transitoires,
- Clarification de la fiscalité.

Cette contribution est en ligne sur le site du Syctom : https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/user_upload/Contribution-economie-circulaire.pdf

Contacts presse :

Sylvie MARIAUD - tél : 01.40.13.40.84 - e-mail : mariaud@syctom-paris.fr

Patrice FURE, Directeur de cabinet du Président - tél : 01.40.13.17.14 - e-mail : fure@syctom-paris.fr

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Il traite et valorise chaque année près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,7 millions d'habitants de 84 communes, dont Paris, sur cinq départements franciliens, soit 10% du traitement des déchets ménagers en France.

